



PROTECTION SOCIALE
TRAVAIL EMPLOI

DEVELOPPEMENT DURABLE (2)



Comment agir en entreprise et dans les branches professionnelles pour un développement durable plus soucieux de l'environnement ?

QUELQUES IDÉES POUR SE FORMER À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Consommer intelligemment

Lors des commandes publiques, il est important d'introduire dans les cahiers des charges des critères environnementaux obligatoires. Ainsi, pour l'achat de voitures de fonctions, il faut privilégier l'achat de véhicules hybrides ou électriques comme l'achat de voitures adaptés en taille et poids. Un SUV n'est pas opportun pour des déplacements urbains !

Lors de vos réunions ou de vos pauses-café, choisissons d'utiliser du matériel recyclable et / ou d'investir dans des carafes en verre et des tasses en céramique logotisées à notre structure.

Réfléchissons au concept de réparation avant tout renouvellement du matériel. La CFDT propose d'ailleurs de recentrer le « pacte productif » sur la décarbonation de l'industrie et le plein emploi. Cet effort devrait s'appuyer sur des « contrats de transition écologiques » et par des actions concrètes, notamment sur les chaînes d'approvisionnement des entreprises. La « réparabilité » des produits, ainsi que le recyclage, devraient être des indicateurs mieux pris en compte par les entreprises. Considérons les déchets comme de futures ressources à valoriser, à la fois pour économiser les ressources de notre planète et pour stimuler notre économie. N'oublions pas que les déchets électriques et électroniques sont très peu collectés voire non recyclés. Pour info, faire durer les équipements numériques de 2 à 4 ans pour une tablette ou un ordinateur améliore de 50% son bilan environnemental (source ADEME – 2019).



Travailler rationnellement

Le déploiement du travail à distance, dès que cela est possible, doit garantir aux salariés de bonnes conditions de télétravail, sans risques de troubles musculosquelettiques (TMS) ou d'atteintes morales. Incitons les entreprises à limiter les réunions présentiels, en limitant des déplacements improductifs et source de fatigue. Les cadres sont les premières victimes de la « réunionite » et/ ou de la « visionite ». Il est important de se réunir, pour discuter projet, mais veillons au bien-être de toutes et tous.

La sociologie des cadres évolue. De plus en plus de jeunes femmes, souvent en charge de famille, accèdent aux postes de management et la réduction de déplacement est un facteur de meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Repensons le digital -versus environnemental- en adoptant de bons réflexes d'envoi de données par exemple. Pour mémoire, l'impact de l'envoi d'un mail dépend du poids des pièces jointes mais aussi du nombre de destinataires. Multiplier par 10 le nombre des destinataires d'un mail multiplie par 4 son impact (source : ADEME – 2019). Il est important de le savoir.

Instituons des critères écologiques au sein de nos instances : les choix de nos prestataires extérieurs, la destination des voyages, la restauration collective (nourriture bio) doivent intégrer la question du développement durable et celle du bilan carbone ; sans tomber dans un manichéisme primaire. Une charte des élus pourrait être une idée intéressante.

Créons une mission « référent climat ou écologie » dans les entreprises. Rendons visible les efforts environnementaux de notre entreprise. Au niveau des accords collectifs, il faut imposer les Investissements Socialement Responsables (ISR) labellisés par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale dans les accords (Intéressement PERCO, etc.). Ces investissements représentent plusieurs milliards d'euros chaque année. La responsabilité de veiller aux ISR reposent sur les délégations CFDT amenées à négocier les accords et investis dans leurs sections syndicales.

Sur toutes ces questions, les cadres peuvent être des « lanceurs d'alerte » utiles auprès des directions mais aussi force de propositions de la CFDT de l'entreprise ou de la fédération.